

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 52 (2005)

Heft: 4

Rubrik: Edito Romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Edito romand

Protection de la population: unité menacée?

Cela a été dit et répété lors de l'Assemblée des délégués de l'USPC à Bâle: «La protection de la population est vitale en cas de catastrophe...» (Walter Donzé). Et pourtant, le directeur de l'OFPP, Willi Scholl, n'a pas caché non plus les nouvelles coupes budgétaires qui visent son Office (instruction, achèvement difficile de POLYCOM – seul lien de communication compatible dans tous les cantons – et en Europe!, personnel, etc.).

Ces déclarations concomitantes ne sont pas anodines dans le contexte. En effet, à l'heure où l'on peut remarquer que le nouveau concept se met en place (parfois bien lentement) dans les cantons, on peut aussi craindre pour l'unité du système ce qui reviendrait, à terme, à un affaiblissement général de la sécurité des personnes et des biens.

Par exemple, les cantons étant souverains pour l'application des lois fédérales, on pourrait «suspecter» certains responsables de vouloir jauger quels seraient les «moyens les moins coûteux» à mettre en œuvre pour aider une population touchée par un événement de faible amplitude. Il n'y a d'ailleurs aucun cynisme dans le propos, parce que quel que soit le type de dégâts, quiconque le vit est forcément en état de faiblesse.

Ce sont trois récents événements qui sont à la base d'un raisonnement qui semble accréditer la «thèse» ci-dessus. Il s'agit tout d'abord de la panne des CFF. A Genève, quelque 17 voyageurs ont dormi dans les locaux de la protection civile. De plus, la PCi a fourni mille litres d'eau. Dans ce cas, pas de problème, puisque – semble-t-il – les frais seront pris en charge par les CFF. Aux Diablerets, la PCi est aussi venue en aide aux habitants dans les premières heures du torrent de boue qui a dévasté le village. Par contre, les autorités ont décidé (probablement sans calcul) de faire appel à l'armée pour la remise en état. Tant mieux pour les recrues basées à la caserne des Vernets: enfin un exercice utile et concret.

Alors, direz-vous, où se situe le problème? Actuellement aucun de palpable. Cependant, il ne faudrait pas que des événements à répétition de ce type ne débouchent sur un état de «compétition» entre partenaires, au détriment de la synergie voulue par le concept. C'est bien cela qui devrait être une source de réflexions pour nos politiciens. Non? Allez, bonnes vacances à tous!

René Mathey



PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES

Une trentaine de participants pour la «der» de Jean-Charles.

51^E ASSEMBLÉE DE L'UNION GENEVOISE DE PARTENAIRES DE LA SÉCURITÉ (UGPS)

Changement de (à la...) tête!

Après quelque quarante ans au Comité de l'UGPS et six en qualité de président, Jean-Charles Dédo décide de passer la main. Il restera pourtant au service de la cause en assurant la vice-présidence de l'Union suisse pour la protection civile. Autre temps fort de cette assemblée qui s'est tenue dans les locaux du Cercle de la Terrasse, un exposé intéressant et qui en a fait frissonner plus d'un, du professeur Wagner à propos du Tsunami du 26 décembre passé.

RENÉ MATHEY

Quelques mots d'histoire

Le 18 octobre 1851, septante-trois citoyens genevois décident de former une association dont l'objectif sera de développer des principes démocratiques. Quelques mois plus tard, le 19 janvier 1852, le Cercle national de Genève publie un manifeste dans lequel il expose l'esprit et le but qui l'anime. Sa fusion avec la Société helvétique sous le nom de Cercle fédéral apportera ses forces vives au Parti démocratique lorsqu'il verra le jour.

En 1880, nouveau changement de nom. Le banquet de l'Escalade du 12 décembre 1881 réunit plus de deux cents citoyens parmi lesquels Gustave Ador, Eugène Richard, Ernest Pictet, Charles Boissonnas et Louis Micheli. La fête est double puisque le Cercle démocratique inaugure ses locaux à la rue de la Pélisserie 5. Jacques Rutty, son président, résume alors le programme du Cercle: *Confiance et persévérance*.

Il faut dire aussi, comme le confirmera Olivier Cingria, vice-président de l'UGPS, à l'époque et au même titre qu'au CAS (Club Alpin Suisse), les femmes n'avaient pas accès au Cercle Libéral.

- 1852: création du Cercle Libéral sous le nom de Cercle National
- 1882: inauguration des locaux du Cercle en présence de Gustave Ador, Eugène Richard,



Félicitations au nouveau président de l'UGPS, Pascal Gondrand (à g.).

Ernest Pictet, Charles Boissonnas et Louis Micheli, lors du dîner de l'Escalade

- 1885: rédaction d'un essai sur la représentation proportionnelle
- 1913: création du Parti Libéral Suisse le 8 octobre à Berne
- 1917: Gustave Ador est nommé Président de la Confédération
- 1931-1954: Albert Picot est Conseiller d'État. En souvenir de son action un prix est décerné chaque année au libéral le plus méritant de l'année.

Jusqu'à nos jours, le Cercle Libéral est un réservoir d'idées et de personnalités au service de la cause libérale. Le Parti Libéral y puise